



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2021-1366
Demande : Catégorie B 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Zidua SC
Numéro d'homologation : 32542
Principe actif (p.a.) : Pyroxasulfone (500 g/L)
Numéro de document de l'ARLA : 3256059

Contexte

L'herbicide Zidua SC a été homologué pour la première fois en 2017 pour la suppression de différentes graminées, de l'amarante de Palmer et de l'amarante à racine rouge dans le maïs de grande culture et le soja. L'étiquette a ensuite été modifiée pour y ajouter des allégations de répression résiduelle des mauvaises herbes en début de saison dans le maïs de grande culture, le soja, le tournesol, les pois chiches, les pois des champs secs, les pommes de terre et les lentilles. Pour obtenir des renseignements précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à :

- (1) inclure la répression des résidus en début de saison des gaillets gratterons (y compris les biotypes résistants au groupe 2) et de la morelle noire de l'est (y compris les biotypes résistants au groupe 2) au dosage indiqué sur l'étiquette;
- (2) préciser que la répression homologuée des résidus en début de saison du kochia comprend les biotypes résistants au groupe 2.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen consistaient en des données provenant d'essais répétés en champ et d'une justification scientifique. L'ensemble de ces renseignements a démontré que l'application de l'herbicide Zidua SC conformément aux instructions figurant sur l'étiquette devrait assurer la répression acceptable en début de saison des gaillets gratterons (y compris les biotypes résistants

au groupe 2) et de la morelle noire de l'est (y compris les biotypes résistants au groupe 2) ainsi que du kochia résistant au groupe 2.

L'extension du profil d'emploi de l'étiquette de l'herbicide Zidua SC donne aux utilisateurs un outil pour la répression en début de saison de ces mauvaises herbes. La prise en charge des mauvaises herbes en début de saison est une pratique agricole importante pour l'établissement précoce des cultures.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et elle juge que les renseignements sont suffisants pour appuyer les modifications demandées concernant l'homologation de l'herbicide Zidua SC.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 3216062	2021, Application for label amendment of Zidua SC - Addition of weeds: Eastern black nightshade (incl. Group 2 resistant biotypes), cleavers (incl. Group 2 resistant biotypes) and Group 2 resistant biotypes of kochia, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, and 10.5.5.
N° de l'ARLA 3216065	2021, Efficacy trial reports, DACO: 10.2.3.3(B).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9